

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)  
**Membres absents** : M. MARTIN

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Partenariat entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités durant trois ans – approbation**

Monsieur Bard expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de dix ans, la Ville de Dijon s'est pleinement engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour soutenir le processus qui a abouti, le 4 juillet 2015, à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une convention-cadre fixe une programmation prévisionnelle d'actions sur trois ans (2017-2019).

Elle détermine les modalités de partenariat et d'engagement des douze signataires pour assurer la mise en œuvre de chacun de ces projets. L'ensemble de ces actions, basées sur le plan de gestion des Climats, se déclinent selon cinq thématiques visant à la mise en valeur et à la pérennisation du bien : connaissance, sauvegarde, valorisation, développement et coopération.

En signant cette convention, la Ville de Dijon s'engage à poursuivre son action dans les domaines détaillés dans le tableau de programmation annexé à la convention, en tant que maître d'ouvrage ou en tant que partenaire financier ; y figurent des projets menés au même titre que les autres collectivités ainsi que des projets d'envergure tels que la création de nouveaux parcours patrimoniaux de visites à Dijon et l'aménagement de la Chapelle des Climats au sein de la future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le partenariat entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et les autres signataires, conclu pour une durée de trois ans, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir dans son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**